



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/2848 de la Commission 11 novembre 2024 modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 en ce qui concerne la période d'approbation des substances actives fenpyrazamine et flumétraline,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **AVATAR WG***

de la société GRITCHE

numéro de dossier n°2025-0011

Considérant que l'approbation de la substance active fenpyrazamine contenue dans le produit expire le 15 janvier 2025, conformément au règlement (UE) 2024/2848 susvisé,

Considérant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence PROLECTUS (AMM n°2140184),

Considérant en conséquence que les exigences visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 ne sont plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France, à compter du 15 janvier 2025**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	AVATAR WG	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	GRITCHE La Cafourche 491 Rue Simone Veil 33860 VAL-DE-LIVENNE France	
Formulation	Granulé dispersable (WG)	
Contenant	500 g/kg - fenpyrazamine	
Produit de référence	Nom commercial	PROLECTUS
	N° AMM	2140184
Numéro d'intrant	1078-2016.01	
Numéro de permis	2170716	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	15/01/2025
Date limite pour la vente et la distribution	15/07/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	15/01/2026

A Maisons-Alfort, le 08/01/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...